

## Résumé de la semaine

Parution d'un arrêté le 08 juin 2022.

→ Plus de restrictions en vigueur sur le département : voir le détail en page 2.

Météo et prévisions.

## Prévisions météo

### Coup de chaleur après les pluies

Le retour de la chaleur cette semaine, après quelques jours pluvieux sur l'ensemble du département. Plusieurs épisodes pluvieux se sont succédé ces derniers jours mais ceux-ci ont arrosé de manière inégale le département.

Retour sur les cumuls de précipitations enregistrées sur le département depuis le 01 juin (données Weather Measures)

**Thorigny** = 14.1 mm

**Sainte-Flaive-des-Loups** = 21.2 mm

**Longeville-sur-Mer** = 22.9 mm

**Les Sables d'Olonnes** = 22.9

**Challans** = 15.9mm








**Les Herbiers** = 17mm

Les températures devraient augmenter cette fin de semaine. La barre des 26 et 27°C devrait être atteinte ce samedi et ce dimanche. A suivre donc, pour savoir si ces tendances se confirment.

Le retour du soleil et la hausse des températures devraient faire augmenter la demande climatique.

Les prévisions peuvent encore changer, mais à l'heure actuelle, il n'est pas prévu de pluie dans les 7 jours à venir.

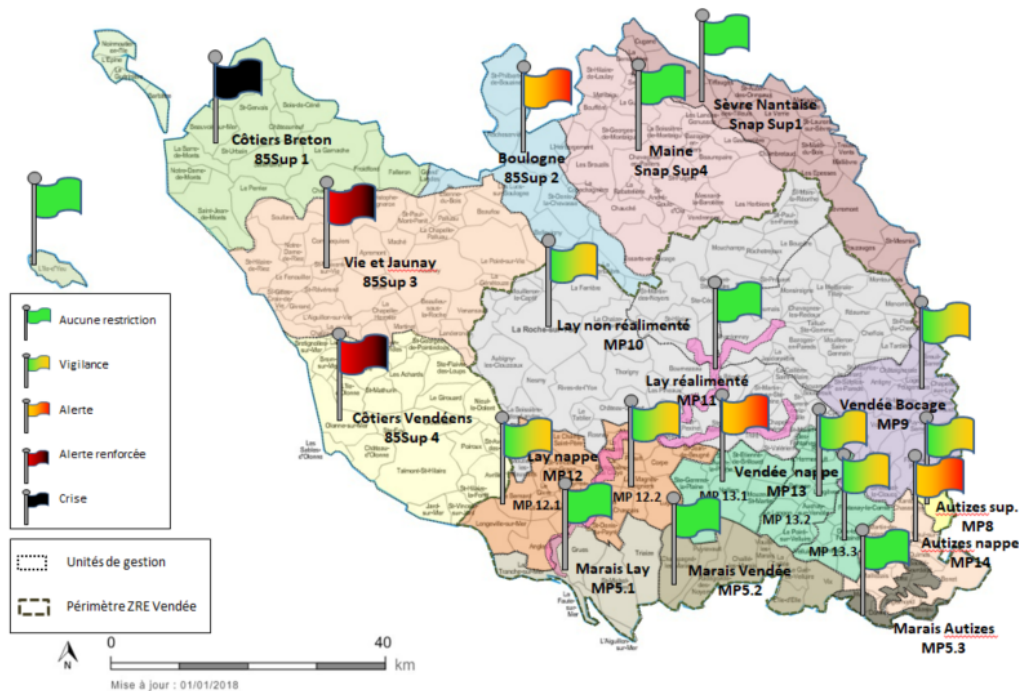
### Prévisions météo à 7 jours – La roche sur yon

	Jeudi 09/07	Vendredi 10/07	samedi 11/06	Dimanche 12/06	Lundi 13/06	Mardi 14/06	Mercredi 15/06
Temps							
T° min /max (°C)	12/21	13/24	12/27	13/26	11/24	11/23	13/22
Pluie (mm)	0	0	0	0	0	0	0

Sources : MétéoCiel

(icônes météo [www.freepik.com](http://www.freepik.com))

Situation au 08/06/2022 Arrêté préfectoral n°22-DDTM85-367-368



Le nouvel arrêté préfectoral est paru mercredi 08 juin 2022 avec une modification des mesures de limitation actuellement en vigueur.

La situation des nappes reste délicate mais les niveaux se sont stabilisés grâce aux pluies survenues ces derniers jours et à la baisse des températures.

En ce qui concerne les cours d'eau, l'effet des pluies s'est estompé et les débits des cours d'eau sont repartis à la baisse.

Au vu des débits et niveaux actuels, de nouvelles mesures de restrictions pour les eaux superficielles et l'eau souterraines ont été prises sur certains bassins. Voici le détail de ces mesures :

- Eaux souterraines : Passage du secteur MP12.1 – Lay Nappes Ouest d'alerte à la vigilance : **Soit une mesure d'anticipation par l'OUGC**
- Eaux superficielles : Passage des secteurs 85SUP3 – Vie et Jaunay et 85SUP4 - Côtiers Vendéens d'alerte à alerte renforcée. Sur ces bassins, **les prélèvements effectués directement dans le cours d'eau** (cours d'eau, canaux, etc...) sont **interdits pour l'usage agricole**

**Ces restrictions concernent les prélèvements effectués directement dans le milieu** (cours d'eau, canaux, etc...). **Les prélèvements réalisés à partir des réserves (déconnectées du milieu et à remplissage hivernal) ne sont pas soumis à cet arrêté.**

**Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements réalisés dans le cadre du protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont.**

En ce qui concerne l'eau potable, Le taux de remplissage des barrages est resté relativement stable ces 15 derniers jours (88,4 % au 05 juin 2022).

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon  
21 BD Réaumur  
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Zaraa Asma

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

